Lamoussaye FH.3.19633 B.
Case FRC 20560

LETTRE

PASTORALE

DE M. L'EVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE,

MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

Á tous les Fideles de son Diocese;

Á LYON;

De l'Imprimerie d'AMABLE LE ROY, place Saint-Jean.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

LETTRE

PASTORALE

DE M. L'EVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE,

MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST.

ADRIEN LAMOURETTE, par la miséricorde divine, et dans la communion du Saint-Siege Apostolique, Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est, à tous les Fideles de notre Diocese, SALUT et Bénédiction en notre Seigneur.

Etre appelé par les suffrages du peuple, comme aux premiers temps du Christianisme, à exercer le saint ministere dans toute sa plénitude, en vertu de l'onction sacrée, c'est une distinction, Mes Très-Chers Freres, non-seulement honorable, mais encore très-avantageuse pour un Pasteur de l'Eglise. Son autorité dans l'enseignement de la doctrine chrétienne et dans l'administration des choses saintes, s'affermit en quelque sorte, par l'élection qui l'a désigné chef du sacerdoce. La confiance des Fideles, dont ce

libre choix est un témoignage certain, doit donner du poids à son ministere, et des succès à ses instructions.

Animé par ce consolant espoir qui me soutiendra pendant tout le cours de ma carriere, je vais, dans ce temps de crise où la patrie semble se dissoudre par ses efforts pour se régénérer, consacrer les prémices de mon épiscopat à vous rappeler les salutaires maximes d'union, de concorde qu'enseigne aux hommes la Religion Chrétienne, qui les rend d'autant plus propres à être bons citoyens sur la terre, qu'ils apprennent par-là à se rendre dignes de devenir citoyens du Ciel.

Un mouvement involontaire, plus prompt et plus puissant que la réflexion, nous porte à aimer nos semblables, à compatir à leurs maux, à nous réjouir de leur bonheur. Cette émotion subite que produit, dans chaque homme, le spectacle de la douleur ou de la joie d'un autre homme, est le ressort dont le ciel se sert pour exciter en nous l'amour général de l'humanité.

Mais ce premier mouvement pourroit être susceptible d'illusion ; un autre sentiment pourroit en arrêter l'activité ; cette activité elle-même pourroit ne se pas contenir dans les bornes qui lui sont prescrites : aussi, Dieu ne nous a-t-il donné la sensibilité, que comme un avertissement ; la raison vient à son secours, la fixe, et la dirige.

Elle dit à l'homme, que le cri du sentiment est la voix de la nature ; que l'instinct moral de la commisération et de la bienveillance est une promulgation, continuellement faite au cœur de

tous les hommes, de la loi universelle qu'ils doivent observer entre eux ; qu'il est dans l'ordre d'estimer et d'aimer comme nous-mêmes des êtres absolument semblables et égaux à nous ; que l'égalité de tous les individus de l'espece humaine est fondée sur la constitution d'une même nature, commune à tous les hommes qui naissent, croissent, subsistent et meurent uniformément ; que cette égalité primitive persiste dans les diverses institutions sociales, nonobstant l'inégalité des rangs et des fortunes, parce que chacun a le même droit à sa conservation et à la protection de la société.

La raison nous dit que l'établissement des sociétés politiques et civiles est fondé sur les besoins mutuels des hommes ; que c'est un développement de leurs facultés naturelles, et le fruit précieux de la perfectibilité de l'humaine intelligence ; que le même intérêt qui a formé les sociétés, doit nous y attacher : que les loix qui gênent les possessions, en assurent la propriété ; que le desir de la sûreté a dû restreindre l'amour de la liberté ; que l'anarchie est le plus funeste de tous les états ; qu'où tout le monde est maître, tout le monde est esclave ; qu'il n'est point de bonheur sans une autorité légitime, tout-à-la-fois protectrice et réprimante ; que la conservation de la puissance publique intéresse tous les particuliers ; que l'Etat ne peut s'écrouler sans que les membres soient écrasés sous ses ruines, et qu'enfin le respect, la fidélité, la reconnoissance, tout nous attache à la patrie.

L'institution sublime qui a fait que les hommes unis par leurs inclinations et leurs besoins réci-

proques, dans la grande société du genre humain, se sont unis plus particuliérement par des sociétés politiques et civiles, concentre et fortifie le sentiment général de l'humanité : ce sentiment n'exclut personne, mais il admet, dans son universalité, des nuances et des degrés, selon la différence des rapports de liaison entre les hommes. Comme la famille est la société de la nature, la patrie est celle qu'a formée la raison : toute l'affection qu'on a pour ses parens, pour ses proches et pour ses amis, se réunit dans l'amour de la patrie, qui nous fait jouir de tous ces objets que le sang, la nature et l'habitude rendent chers et précieux à notre cœur ; de-là proviennent les nœuds qui unissent entr'eux les concitoyens ; ces liens civils étendent, agrandissent leur existence individuelle, et les rendent, par une communication vive et prompte, mutuellement sensibles dans chacun d'eux, comme dans d'autres parties d'eux-mêmes. C'est par là qu'ils parviennent à se sentir membres de la patrie, et qu'ils s'embrasent de cette ardeur noble et bouillante qui leur fait affronter les dangers, pour sa défense, comme les mains secourent et défendent le corps de l'homme, à leurs propres risques et périls.

Tel est le premier principe de l'amour de la Patrie. Pour retrouver les étincelles de ce feu sacré, il n'est pas nécessaire de remuer les ruines des anciennes républiques ; le foyer en est dans nos cœurs. C'est une vertu qu'engendre le sentiment et la raison : l'un émeut l'ame et l'excite, l'autre l'éclaire et la conduit ; l'un lui donne du mouvement, l'autre lui donne des loix;

et quels prodiges d'héroïsme n'ont pas produit ces deux principes réunis, la chaleur du sentiment et la force du devoir.

Voilà ce que dicte la raison : mais ces maximes, quelque belles et lumineuses qu'elles soient, suffisent-elles pour diriger les hommes et contenir leurs passions ? Ce n'est pas là ce que pensoient ces génies sublimes qui ont fondé les républiques et les empires : les législateurs anciens avoient éprouvé mille fois l'impuissance des moyens humains ; ils s'étoient convaincus, par une expérience malheureuse, que l'homme sociable par nature, devient bientôt insociable par corruption ; que les peines et les récompenses de cette vie sont souvent des contrepoids insuffisans pour la cupidité, et qu'il faut des motifs plus relevés pour soutenir le courage et l'héroïsme : sans la foi du serment, sans des ordres émanés du Ciel, sans l'espérance d'une autre vie, sans l'attente de l'immortalité, ils ne croyoient pas pouvoir imprimer profondément dans le cœur des peuples le zele du bien public, qui fait la force et le salut des Etats.

Des hommes, ô mon Dieu, que vous aviez abandonnés à eux-mêmes, qui étoient plongés dans les ténebres les plus grossieres, au défaut de lumieres, s'attachoient à l'ombre qui les séduisoit ; ils ne vous connoissoient pas, et ne cessoient d'adorer votre puissance : et, nous que vous avez éclairé de votre révélation, nous pourrions douter du pouvoir de vos loix divines ! Aveugles, ils cherchoient à tâton la divinité qui s'éloignoit d'eux : et nous à qui elle est toujours présente, nous pourrions fermer les yeux au jour qui nous éclaire.

Eh ! comment, à travers des erreurs, pourroit-on ne pas retrouver l'image, quoiqu'éteinte, de la vérité. Les hommes peuvent vouloir atteindre à la demeure de l'Eternel, ils peuvent se glorifier de leurs connoissances ; mais envain en méconnoissent-ils la source : c'est dans le souvenir de la révélation divine, faite à leurs premiers peres, c'est dans nos livres saints, monumens de la plus haute antiquité, que tous les peuples ont puisé les notions sublimes de la morale et de la politique ; quand elles ont été obscurcies par les ténebres de l'ignorance, ou défigurées, soit par les fables de la superstition, soit par les erreurs d'une vaine philosophie, l'enseignement évangélique les a rétablies dans leur beauté primitive, et il contribue à les maintenir dans leur intégrité.

Les maximes de l'Evangile donnent de la force au sentiment qui nous inspire l'amour de l'humanité et de la Patrie ; elles ajoutent aux lumières de la raison qui nous en fait un devoir.

En effet, la révélation chrétienne nous rappelle, sans cesse, à une origine commune : pétris du même limon, enfans du même pere qui est dans les cieux, tous les hommes ont une ame douée d'intelligence et d'amour, éternels alimens de la Divinité ; c'est l'empreinte de son image auguste qui perce à travers nos organes matériels, brille sur notre front, étincelle dans nos yeux, et anime nos regards, d'un feu divin : or, puisque nous devons aimer tous ensemble le même Dieu, comme notre pere commun, suivant l'ordre établi par la Religion, n'est-ce pas une suite évidente et naturelle, que nous nous

regardions tous comme freres, et que nous aimions aussi, par rapport à lui, ses images vivantes ? L'unité de Dieu est le lien qui réunit tous les hommes.

La tige commune du genre humain, que la foi nous découvre dans le premier homme qui fut destiné à être le pere, le chef de tous les autres, et à représenter en lui-même la paternité de Dieu, est une preuve incontestable de la fraternité des hommes ; preuve renouvellée au tems du déluge, où l'arche voguant sur les eaux portoit dans ses flancs l'espoir de la race humaine, avec ses hautes destinées fixées sur la famille de Noë choisi du Ciel pour être, après Adam, le second pere du genre humain,

En vain objecteroit-on les variétés qu'on remarque entre les Nations qui couvrent aujourd'hui la face de la terre. Ces variations et ces écarts de la nature ont leur cause dans l'influence du climat, dans la différente manière de vivre, dans le mêlange varié des individus plus ou moins ressemblans, et non dans la diversité des souches ; puisque les races extraordinaires de ces hommes, confondues avec la race ordinaire, produisent des générations successives, et que cette reproduction constante est ce qui constitue l'unité de l'espece : tous les peuples ont donc leur centre de réunion, dans le Saint-Patriarche.

Les annales sacrées, en fixant l'époque de leur division, à la confusion des langues, qui contraignit les descendans de Noë d'abandonner le monument d'orgueil qu'ils avoient entrepris d'élever dans la plaine de Sennaar, nous font regretter l'idiôme commun qui, remplissant le

vœu de la nature, auroit maintenu, entre les différens peuples, un commerce doux et facile de pensées et de sentimens, fruit de leur liaison originelle.

Mais Dieu donnant aux hommes un Homme-Dieu pour médiateur et pour chef, toutes les nations se rapprochent par une confédération nouvelle : ce ne sont plus seulement les créatures du même être suprême, les enfans du même pere selon la chair; tous les hommes sont appellés à une régénération surnaturelle qui les constitue enfans du pere céleste, par une adoption toute divine : le Christ est le premier né; ils sont ses frères, ses cohéritiers, ses membres; ils ne font ensemble qu'un seul et même corps mystique dont Jesus est le chef, et la société qui les unit ne se dissout pas à la mort, mais elle se resserre alors pour l'éternité.

De ce motif naissent, sans doute, des sentimens plus affectueux et de nouveaux engagemens : oui, la charité s'enfante aussi-tôt dans nos cœurs; le chrétien qu'elle anime, porté sur des aîles de feu, s'éleve des fanges de la terre à la demeure céleste du pere commun des hommes; placé à cette hauteur, il voit disparoître les limites, les frontières qui séparent les empires et les provinces; les lieux se touchent; il se forme des liaisons entre tous les points habités de l'espace; la terre entiere n'est à ses yeux, qu'une grande cité dont les quartiers différens sont régis par une même loi, ou plutôt, c'est une seule et immense famille que doit gouverner le divin amour.

L'humaine philosophie ne sauroit découvrir

entre les hommes, que des rapports de similitude résultans de l'analogie des formes, du concert des inclinations ; et elle ne peut, d'après ses observations les plus approfondies, établir les devoirs de l'humanité, que sur le principe de l'égalité naturelle : la foi fait plus ; en nous éclairant sur le fait de la création, et sur notre adoption en Jésus-Christ, elle donne pour base à nos obligations respectives l'unité d'origine, une réelle fraternité ; et, tandis que le philosophe qui ne consulte que la raison, se borne à appeller froidement un homme, son égal, son semblable ; le Chrétien, instruit par la foi et embrasé de la charité, lui donne des noms plus doux et plus chers au cœur de l'homme, ceux de prochain, de frere.

Les rapports de similitude et d'égalité qu'offre la nature, peuvent rapprocher les hommes, mais non pas les unir ; de ce principe résulteront, tout au plus, des mouvemens paralleles, mais non point cette unité de mouvement, qui fait de plusieurs hommes un seul cœur et une seule ame, selon la belle expression de l'écriture. La charité seule qui est fondée sur l'union fraternelle que les hommes ont en Dieu par Jésus-Christ, peut affermir entr'eux une concorde inaltérable, et produire cette unité morale des cœurs, qui, confondant la diversité et l'opposition des intérêts particuliers, les réduit tous à un seul qui est l'intérêt de Dieu même. La charité seule est cette force centrale qui, ramenant tous les rayons, des divers points de la circonférence, à un point commun, resserre, si je l'ose dire, le cercle de l'humanité qui devroit renfermer in-

variablement tous les habitans de notre globe.

Quoique la religion embrasse par la charité tout le genre humain, elle admet néanmoins la propagation proportionnelle de bienveillance, marquée par les divers rapports de liaison entre les hommes ; elle consacre les affections naturelles et sociales, qui conservent chacune séparément leur force particuliere sur le Chrétien ; que dis-je ? la religion, en ouvrant son cœur à l'amour universel des humains, de quelque nation qu'ils puissent être, à titre de freres et de membres de Jésus-Christ, serre en même tems les liens qui l'attachent à ses proches, à ses compatriotes, et elle y ajoute des étreintes plus respectables.

L'attachement de l'homme à sa famille n'est plus un simple mouvement de la nature, ni l'amour de la patrie le fruit de la raison seule : établis sur le fondement sacré de la foi, et purifiés par la grace, ce sont des vertus surnaturelles qui lient la société des hommes entr'eux, par la sainte société de l'homme avec Dieu.

Supérieure à tous les principes humains, la religion divinise, en quelque sorte, les divers ressorts du cœur de l'homme : la sensibilité devient la premiere semence de la charité chrétienne ; les liens de la chair et du sang, l'emblême de l'union des esprits et des cœurs entre les parens ; la société politique et civile, un ordre établi par la sagesse divine, le plus grand de ses ouvrages après celui de la création.

Oui, M. T. C. F., c'est le créateur, cause premiere et conservatrice de l'ordre général de l'univers, qui tient, du haut du Ciel, les rênes

des républiques et des empires ; il n'associe des hommes à son gouvernement, que pour être les ministres visibles de sa puissance. L'action de Dieu, dans la conduite des Peuples, quoiqu'insensible, n'est pas moins réelle que cette influence secrete et divine qui anime toute la nature ; cachée dans l'obscurité des événemens, dans leur contrariété même, elle semble s'envelopper d'ombres mystérieuses : mais on ne sauroit douter que ce Dieu de bonté, dont les regards paternels embrassent tous les objets de la création, qui a fait de l'homme son être de choix, et l'a destiné pour la société, n'ait dirigé la nature et la raison de l'homme dans l'établissement des Etats. L'ordre qui regne entre les Nations n'est pas moins son ouvrage, que l'ordre physique du monde ; il paroît avoir tracé de sa main souveraine, la carte politique de l'un et l'autre hémisphere, et avoir fixé lui-même les limites des possessions des Peuples, en creusant le lit des mers, en couronnant la terre de montagnes, en la coupant par le cours des fleuves rapides.

O sagesse éternelle, qui faites croître l'herbe des champs et mouvoir les globes des Cieux ! vous veillez sur la moindre de vos œuvres : vous avez présidé à la naissance de chacun de nous ; ce n'est point par un jeu du hasard, c'est par une suite de vos loix générales, que nous avons vu le jour dans cette contrée chérie, dont le gouvernement nous a protégé dès notre enfance.

La Patrie est pour nous une seconde et vaste famille, dont tous les membres sont liés par une espece de fraternité civile ; les chefs qui la gou-

vernent, en sont les peres, et nos devoirs à leur égard ne sont pas moins inviolables que ceux auxquels nous sommes tenus envers les auteurs de nos jours; les loix qu'ils portent et font exécuter, sont une image de celles par lesquelles Dieu régit l'univers; la puissance publique, une émanation de son autorité suprême; troubler l'ordre de la société, c'est manquer à la providence qui l'a établi, et tout ce qui en dérange l'harmonie est une sorte de profanation et de sacrilege.

C'est sous ce point de vue, que le Chrétien envisage l'ordre politique et civil; c'est ainsi, qu'il lie, en quelque maniere, le culte de la Patrie au culte de la Divinité, et transforme l'amour du bien public en un zele religieux. Etant comme élevé par ces idées sublimes et saintes, à la dignité des intelligences célestes, il se dévoue au salut de l'état; les sacrifices ne lui coûtent rien; les dangers ne l'effraient pas; la mort même n'est pas capable d'arrêter l'ardeur d'une ame pleine de l'immortalité.

Or, tel est le caractere de la loi Evangélique; cette loi sainte, spirituelle par sa nature, s'allie avec les différentes formes de Gouvernement, et affermit leur constitution diverse; elle assure aux dépositaires de l'autorité publique, quels qu'ils soient, le respect et l'obéissance, non seulement par le motif de la crainte, mais par un sentiment de religion, qui soulage le joug de la dépendance, et annoblit l'obligation d'obéir, jusqu'à la rendre égale dans son principe, au droit de commander.

Si la religion donne à ses ministres une indé-

pendance absolue dans l'ordre spirituel, cette indépendance ne les exempte pas de la soumission la plus étendue dans l'ordre civil. Etablis pour guider les peuples dans la voie du salut, chargés de les instruire et de les éclairer, dépositaires de la foi, leur autorité exclusive en ce qui la concerne, ne s'étend pas au-delà du royaume de Jesus-Christ, lequel n'est pas de ce monde. Leurs armes, disoit *Saint Ambroise*, sont l'amour, les larmes et la priere. L'Eglise a constamment révéré l'ordre de Dieu et le caractere du Tout-Puissant dans les princes même, qui l'ont persécutée le plus cruellement; et les droits de la puissance publique sont scellés du même sang qui rend témoignage à l'Evangile.

Pasteurs des ames, vénérables et chers coopérateurs du saint ministere auquel je suis dévoué; unissons les efforts de notre zele, pour éclairer et raffermir les consciences qui seroient alarmées des réformes faites par l'Assemblée Nationale de France, dans tout le corps ecclésiastique du royaume.

Nous pouvons attester que la Constitution civile, décrétée pour le Clergé, ne statue rien sur les objets qui tiennent au dogme et à l'immuabilité de la foi : elle n'a réglé que des points de discipline, relatifs à l'ordre extérieur de l'enseignement et du culte, qui ont toujours été reconnus variables de leur nature, et soumis à l'empire des circonstances et des localités; le changement qu'ils ont subi, est même un heureux retour à l'esprit, encore plus qu'aux usages de l'Eglise primitive.

Si l'on dit que la discipline ecclésiastique ne

peut être changée que par l'Eglise, ou de son consentement ; nous répondrons que l'autorité propre et essentielle à l'Eglise est fondée sur la promesse divine qui lui assure le privilege de l'infaillibilité, et que le titre de cette céleste prérogative en a borné l'exercice, à l'enseignement de la doctrine Évangélique, à l'administration des Sacremens, et à la discipline intérieure, nécessaire au maintien et à l'usage de ces moyens d'instruction et de salut; là finit sa jurisdiction essentielle. Ainsi, l'autorité paternelle, qui est antérieure au pacte social, et dérive de la nature, ne s'étend pas au-delà des limites de la loi naturelle; en tout ce qui les outrepasse, elle est assujettie, pour le gouvernement des familles, aux diverses institutions civiles.

L'Eglise, sans doute, est en possession de faire des loix concernant son régime extérieur et sa police locale ; mais ce droit lui vient-il de son divin fondateur, ou n'est-ce qu'un pouvoir humain, résultant de la seule association chrétienne, lequel ait eu sa source dans le vœu commun des Fideles, avant la conversion des Empereurs au Christianisme, et qui soit une émanation de la puissance temporelle, depuis que la religion catholique est incorporée aux états politiques, et liée à leur gouvernement civil? Le silence de l'Ecriture Sainte, celui de l'Eglise elle-même, qui, en usant d'un tel pouvoir, n'en a pas décidé l'institution divine, font que ce point de droit, unique objet qui puisse avoir trait au dogme, dans nos controverses présentes, reste au rang des opinions toujours soumises à un libre examen.

Les fastes de l'Eglise rappellent des contestations plus intéressantes encore, que celle qui nous agite aujourd'hui, puisqu'elles touchoient à la foi : tels sont le différend de S. Cyprien et des Evêques d'Afrique avec le Pape S. Etienne, sur le baptême des Hérétiques; celui du Pape Victor avec les Asiatiques, concernant la célébration de la Pâque, qui ne les empêcherent pas de conserver entre eux l'unité Catholique et les liens de la charité. Apprenons, par ces faits célebres, que la diversité des opinions ne doit jamais altérer la concorde des freres et l'unanimité ecclésiastique.

Pour vous, Chrétiens, fideles disciples de l'Eglise, ne prenez point part à des disputes que la piété n'approuve pas, et souvenez-vous que Dieu ne vous demandera point compte de ces discussions étrangeres à l'intérêt de votre salut, mais uniquement de la pratique de vos devoirs, par laquelle vous contribuerez à faire refleurir la religion, qui, seule, peut assurer la prospérité de l'Etat.

L'autorité civile n'a de force, que pour empêcher les hommes de violer ouvertement la justice. Les attentats commis dans l'ombre et le silence échapent à sa rigueur; la religion sait les prévenir; c'est sur les volontés encore plus que sur les actions, qu'elle étend son respectable empire. Elle est seule capable de faire agir efficacement les deux grands ressorts du cœur humain, l'espérance et la crainte, par la considération des récompenses et des peines d'une autre vie; supplément nécessaire à la sanction des loix humaines, qui menacent le crime de châtimens, et n'offrent aucun prix à la vertu.

La religion est l'ame de tout corps politique : sans elle, ce n'est plus, en quelque sorte, qu'un cadavre où il n'y a d'autre mouvement, que celui qu'occasionne la fermentation des principes intérieurs de destruction. Les passions humaines, en effet, n'étant plus contenues par les sentimens religieux, deviennent comme un levain de corruption, qui tend à la dissolution des parties; les passions isolent ceux qu'elles dominent; elles étouffent la voix de la nature, éteignent toute sensibilité, ne permettent pas aux cœurs de se répandre au dehors, par les douces communications de la bienfaisance; elles détachent le citoyen, du citoyen, et forment une guerre intestine et civile des cœurs dont les armes sont la ruse, la calomnie, la trahison; guerre qui n'en est pas moins cruelle, pour n'être pas sanglante, et qui, si la force de la providence ne s'y opposoit, nous précipiteroit dans cet état de nature où, suivant la fable de quelques philosophes, les hommes étoient des objets de terreur les uns aux autres, et se fuyoient mutuellement à travers l'épaisseur des forêts.

Eh ! quelle funeste expérience n'en ont pas fait ces Empires fameux dont, quelques monumens échappés au torrent des siecles, rappellent l'antique splendeur. Leurs débris majestueux nous frappent encore d'admiration. Mais ces colosses de gloire ne subsistent plus. Les nations, dit l'écriture, se sont écartées des voies de la justice; elles se sont enyvrées, et elles ont été effacées de la terre. Où tout est en désordre, il faut que tout s'écroule. Quand, dans un état, le germe de l'affection sociale s'affoiblit, que les ames se dégradent; quand

la voie du sang se fait à peine entendre aux cœurs des parens, que l'intérêt seul forme les liens de l'amitié, les rompt et les renoue, que la bonne foi cesse d'être l'ame du commerce; quand la patrie est sans union, ses chefs sans pouvoir, les loix sans vigueur. . . . . Ah! mes concitoyens, je tremble d'achever, je crains d'avoir tracé le tableau de nos mœurs.

Rendons des actions de graces à la providence, pour le rétablissement qu'il lui a plû d'opérer de tout l'édifice politique, sur les bases de la nature et de l'égalité, qui sont celles de la morale de notre divine religion; mais n'espérons la durée de la nouvelle Constitution Française, qu'autant qu'elle sera liée avec cet ouvrage immortel du créateur.

Les annales de la nation attestent que la stabilité de l'état, le respect des loix ont été pour nous les bienfaits de l'évangile, et que nos peres toujours armés, toujours errans, dûrent enfin cette union sociale, qui forme un peuple, aux liens puissans de la religion; il n'y a que sa divine influence qui puisse, de même, effectuer avec succès la régénération de notre état civil, qu'exigeoit sa corruption amenée par le cours des choses humaines.

L'attachement à la religion conservera dans nos cœurs l'amour du bien public : sa morale est pure et sainte; ses préceptes sont sublimes, ses conseils, salutaires; ses pratiques même qui effrayent par leur austérité, ne servent qu'à affermir l'empire de la vertu; elle captive les sens, pour assurer à l'ame sa liberté; et elle n'humilie l'homme, que pour l'élever à Dieu.

O France ! ô ma patrie ! Si tu connoissois le bonheur qui t'est donné en ce jour, *si cognovisses et tu, et quidem in hâc die, quæ ad pacem tibi.* Si tu savois combien la religion a de force, pour réprimer les passions humaines ; combien les espérances de la vie future sont préférables aux promesses de la vie présente : si tu savois combien les principes de l'amour de la patrie sont fortifiés par les motifs religieux ; combien le zele est supérieur au sentiment, la morale de l'évangile aux regles de la raison, la loi de Dieu à celle de l'homme : si tu savois qu'un vrai chrétien est le meilleur de tous les citoyens ; la charité embrase son cœur, la foi resserre ses liens, l'espérance anime ses sacrifices. Quelque place qu'il occupe, il en remplit les devoirs ; il est pere tendre, fils respectueux, ami fidele, commerçant intégre, magistrat sans reproche ; dans toutes les conditions, il sert utilement sa patrie, et chaque jour de sa vie est marqué par les services qu'il lui rend.

Ne permettez pas, ô mon Dieu, qu'un mobile aussi puissant vienne à nous manquer. Vous nous avez comblés de vos bienfaits, à la fertilité du terroir, à la douceur du climat, au génie industrieux des habitans, à l'aménité de leurs mœurs, à tous les avantages qui peuvent rendre un Royaume florissant, vous avez ajouté le don inestimable de votre révélation ; ne laissez pas périr une Nation qui vous fut chère ; ne l'abandonnez pas, malgré ses infidélités ; défendez-nous contre nous-mêmes ; vous avez permis que nous fussions agités par l'esprit de discorde, qu'il ait été désastreux pour quelques Provinces de l'Empire. Suspendez vos châtimens ; dirigez,

rendez utiles les travaux de nos Représentans, et que leur succès amène le retour de la concorde universelle.

Nous devons, Français, adresser au très-haut des vœux ardens et les plus vives supplications, pour qu'il daigne accorder ce nouveau bienfait à notre Patrie, pour qu'il la prenne sous l'ombre protectrice de sa Providence spéciale, et qu'il ranime, dans tous les cœurs, l'amour de la Religion qui est la source de tout bien, le fondement le plus assuré de la tranquillité de l'Etat et du bonheur des Peuples.

A CES CAUSES, nous invitons MM. les Curés et Vicaires de notre Diocèse, à lire notre présente lettre au Prône de la Grand-Messe paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Paris, le 7 Avril 1791.

† ADRIEN LAMOURETTE, *Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est.*

LETTRE DE COMMUNION, écrite au Pape, par M. l'Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est, suivant l'article 19 du Titre II de la Constitution civile du Clergé.

TRES-SAINT-PERE,

Daignez favorablement accueillir le sincère témoignage de mes sentimens religieux, envers le chef visible de l'Eglise universelle.

Chargé de l'honorable et difficile ministère d'Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est, siégeant à Lyon, je professe solemnellement ma ferme croyance en notre Seigneur Jésus-Christ, chef invisible et réel de l'Eglise, qu'il a acquise par l'effusion de son sang, pour la rédemption des hommes; et mon indissoluble union, par la profession de la même foi Catholique, avec votre Sainteté, comme étant assise dans la chaire de Saint-Pierre, Prince des Apôtres, dont l'enseignement se perpétue d'âge en âge, par l'organe de ses successeurs.

Je reconnois que cette chaire est le centre où se réunissent toutes les autres, pour former, conjointement avec elle, le grand corps de lumière dont les rayons éclairent le monde chrétien; que c'est la pierre principale, sur laquelle le divin fondateur de l'Eglise en a posé l'édifice durable jusqu'à la consommation des siècles; que vouloir participer, hors de la communion Romaine, à la manducation de l'agneau sans tache, ce seroit une profanation; que celui-là sème envain, et disperse sa moisson, qui entreprend de la recueillir autre part; enfin, que dans le déluge d'erreurs et de vices dont les hommes sont environnés, l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine est comme le vaisseau sacré qui porte le céleste dépôt des vérités du dogme et de la morale, enseignées par l'Evangile, et les seuls gages assurés des espérances du genre humain, pour la vie future.

Ainsi, étant institué Pasteur des âmes confiées à ma vigilance, je serai toujours, dans mes travaux pour leur salut, attentif à la voix du chef des pasteurs.

Je suis avec le plus profond respect,

Très-Saint-Père,

De votre Sainteté,

Le très-humble et très-obéissant Serviteur,

✝ ADRIEN LAMOURETTE, *Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est.*

A Paris, le 7 Avril 1791.